

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140619-2014_B232-DE
Date de télétransmission : 24/06/2014
Date de réception préfecture : 24/06/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 JUIN 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B232

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Réhabilitation de la zone d'activités de Plan de Campagne – Aménagement d'un bassin de rétention au carrefour RD6/RD543 et d'un collecteur d'eaux pluviales le long de la VC15 – Validation des programmes de travaux

Le 19 juin 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 juin 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaucueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset, donne pouvoir à CIOT Jean-David – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à CHARRIN Philippe – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à JOUVE Mireille

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Michel AMIEL donne lecture du rapport ci-joint.

05_1_07

BUREAU DU 19 JUIN 2014

Rapporteur : Michel AMIEL

Co-rapporteur : Roger PELLENC

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Zones d'activités

Objet : Réhabilitation de la Zone d'Activités de Plan de Campagne – Aménagement d'un bassin de rétention au carrefour RD6/RD543 et d'un collecteur d'eaux pluviales le long de la VC15 – Validation des programmes de travaux.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la réhabilitation de la zone d'activités de Plan de Campagne, la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée dans la remise aux normes des ouvrages hydrauliques du site. Elle souhaite aujourd'hui lancer la phase imposée par arrêté préfectoral. Il s'agit d'aménager un bassin de rétention au carrefour de la RD6 et de la RD543 et de mettre en place un collecteur d'eaux pluviales le long de la VC15. Sur la base des études de faisabilité qui ont été réalisées, il vous est proposé de valider le programme de travaux de ces deux opérations.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, la Communauté du Pays d'Aix a réalisé en 2004 un schéma directeur d'assainissement pluvial sur la

zone d'activités de Plan de Campagne, qui se décompose en cinq phases :

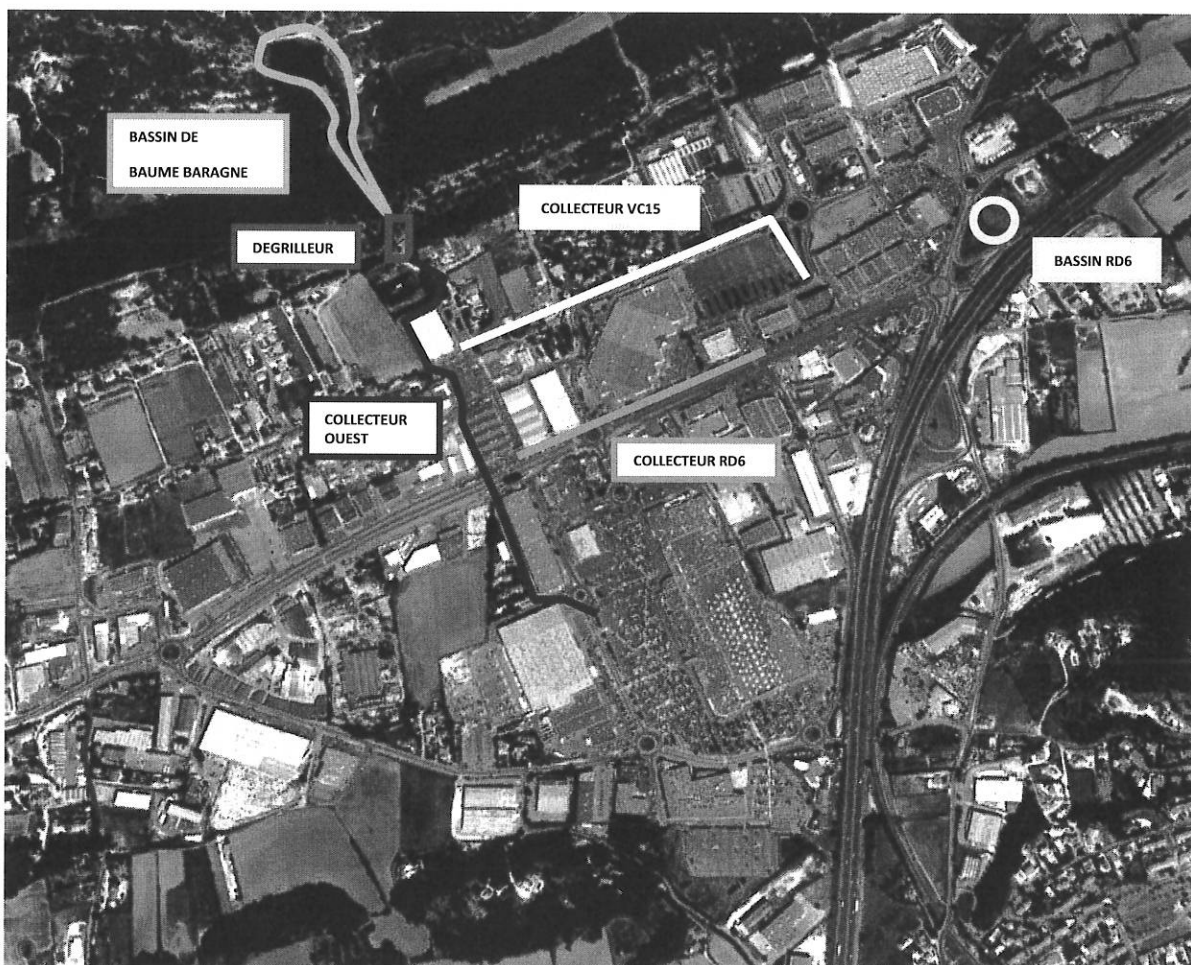
- PHASE 0 (Cabriès) : Mise en place d'un dégrilleur et d'un séparateur d'hydrocarbures
- PHASE 1 (Cabriès) : Recalibrage du ruisseau de Baume-Baragne, redimensionnement du bassin de rétention de Baume-Baragne et création d'un bassin de stockage des pollutions accidentelles
- PHASE 2 (Les Pennes-Mirabeau) : Création depuis Castorama d'un nouveau collecteur à l'ouest du collecteur principal actuel et son raccordement au dégrilleur et au séparateur d'hydrocarbures
- PHASE 3a (Cabriès) : Aménagement d'un bassin de rétention de 12.000 m³ entre la sortie de l'autoroute et le giratoire « Leclerc »
- PHASE 3b (Cabriès) : Pose d'un collecteur de contournement du parking d'Avant-Cap de diamètre 1.000 mm le long de la Route de la Grande Campagne
- PHASE 4 (Les Pennes-Mirabeau) : Création d'une nouvelle antenne de diamètre 1.000 mm au collecteur « ouest »
- PHASE 4 Zone Est (Les Pennes-Mirabeau) : Création d'un bassin de rétention de 20.000 m³ le long de la voie ferrée
- PHASE 5 (Cabriès) : Création d'un bassin de rétention de 4.500 m³ au droit de la station service et renforcement en diamètre 1.000 mm du collecteur situé sous la contre-allée nord entre Décathlon et Babou.

Depuis l'obtention de l'arrêté préfectoral au titre de la Loi sur l'Eau du 11 avril 2011, elle a réalisé les phases n°0 et 1, à savoir le réaménagement du bassin de rétention de Baume-Baragne (achevé en 2013), et a engagé en 2011 la phase n°2 avec la création du collecteur Ouest entre l'enseigne Castorama et le dégrilleur de Baume-Baragne. A l'occasion des travaux d'aménagement de la voie dédiée aux services de secours le long de la RD6, elle vient également d'achever une partie de la phase n°5 consistant à renforcer le collecteur situé sous la contre-allée nord.

Aujourd'hui, elle souhaite lancer la phase 3 du schéma directeur qui comprend :

- PHASE 3a : Aménagement d'un bassin de rétention de 12.000 m³ entre la sortie de l'autoroute et le giratoire « Leclerc » (carrefour RD6/RD543),
- PHASE 3b : Pose d'un collecteur de contournement du parking d'Avant-Cap de diamètre 1.000 mm le long de la Route de la Grande Campagne (VC15).

Plan de situation



Fin 2013, la Communauté a réalisé, pour chacune de ces opérations, une étude de faisabilité dont l'objectif était de proposer un programme de travaux accompagné d'un chiffrage.

Programme de travaux du bassin de rétention « RD6/RD543 » :

Il s'agit de créer un bassin de rétention d'occurrence cinquantennale raccordé au réseau existant via un ouvrage de débit de fuite de 0,1 m³/s. Son volume de rétention fixé par arrêté préfectoral sera de 12.000 m³. Cet ouvrage sera implanté entre l'autoroute A51 et la RD6 sur une zone actuellement enherbée. Il permettra de collecter les écoulements des bassins ruraux situés au nord est de la zone (secteur de Petite Campagne).

L'implantation de ce bassin est calculé de façon à permettre la réalisation d'une plateforme attenante qui pourrait accueillir à la fois les Halles Producteur de Terres de Provence de la Communauté du Pays d'Aix et à la fois le poste de secours avancé demandé par la DDTM dans le cadre du plan ORSEC.

Ce bassin est estimé à 750.000 € TTC.

Programme de travaux du collecteur pluvial « VC15 » :

Le projet porte sur la création d'un collecteur d'eaux pluviales de diamètre 1.000 mm derrière le centre commercial Avant-Cap, en vue de collecter les réseaux extérieurs au parking d'Avant-Cap. En effet, le bassin de rétention d'Avant-Cap est actuellement saturé, car il recueille des écoulements pluviaux importants dont certains qui ne sont pas issus de ses zones de stationnement. La création de ce collecteur permettra ainsi de délester le réseau, mais également de gérer les écoulements pluviaux vers le bassin de rétention de Baume-Baragne.

Ce collecteur démarre à l'arrière de St Maclou et se raccorde sur le collecteur de diamètre 2.000 mm existant, au carrefour entre les rues Manoukian et Rabattau.

Le programme prévoit également le raccordement de l'exutoire du bassin de rétention situé au centre du giratoire « VC15/Car Wash » directement sur le futur collecteur.

Le programme de travaux est estimé à 800.000 € TTC.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 avril 2011 délivré à la Communauté du Pays d'Aix ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et, notamment la validation des programmes d'un montant n'excédant pas 1,5M € ;

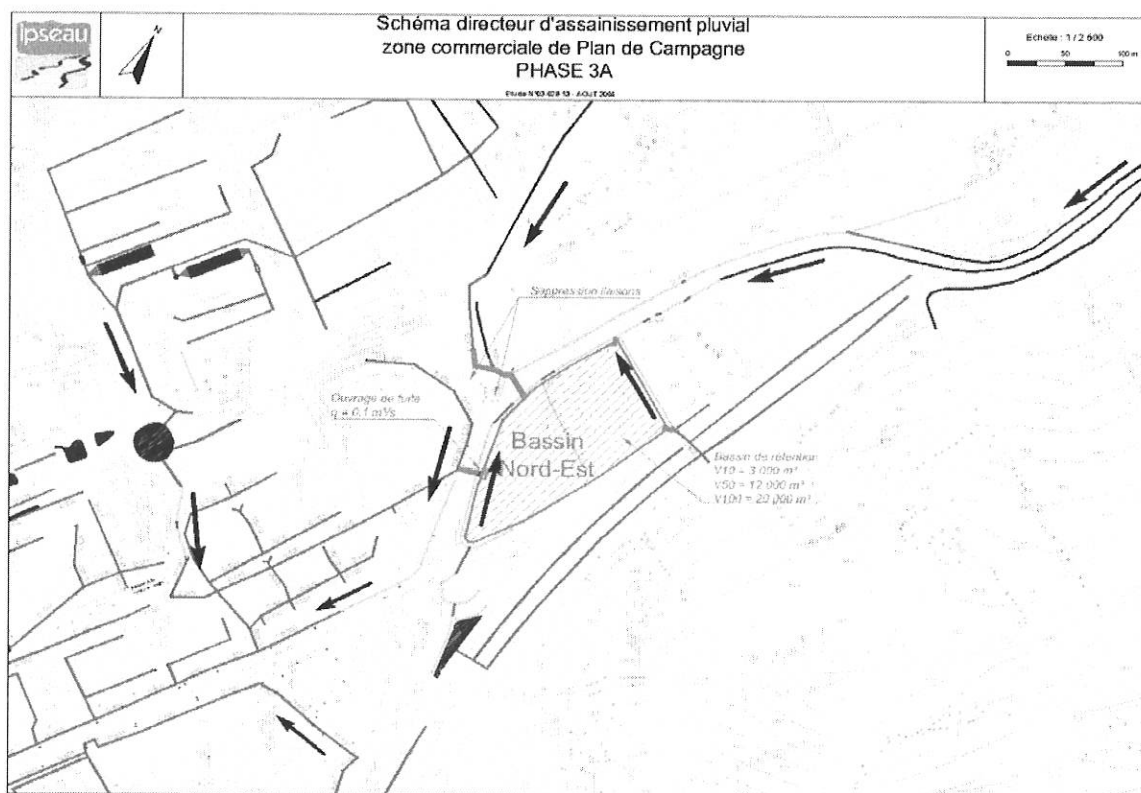
VU l'avis de la Commission Développement économique et emploi du 27 mai 2014 ;

Dispositif :

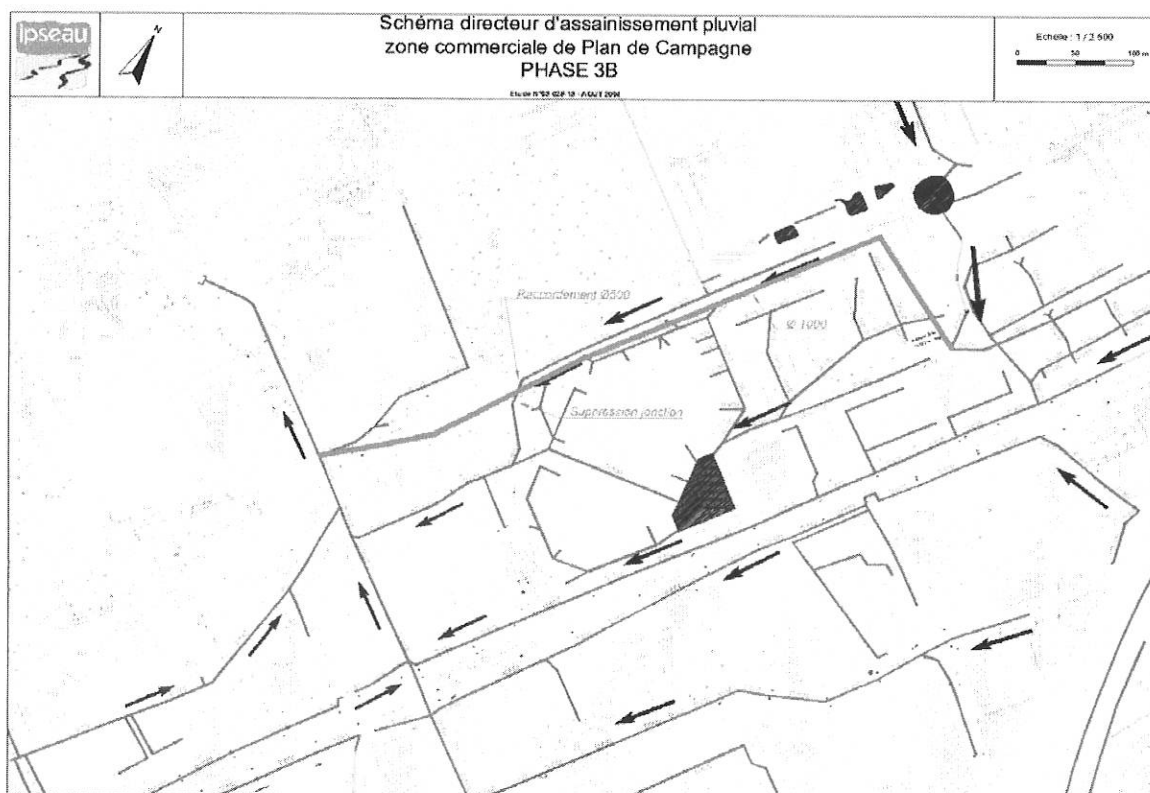
Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **VALIDER** le programme de travaux d'aménagement du bassin de rétention au carrefour de la RD6 et de la RD543 au Nord de la zone d'activités de Plan de Campagne pour un montant de 750.000 € TTC ;
- **VALIDER** le programme de travaux d'aménagement du collecteur pluvial le long de la VC15 sur la zone d'activités de Plan de Campagne pour un montant de 800.000 € TTC ;
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer les documents afférents à ces opérations.

PLAN DE LOCALISATION DU PROJET DE BASSIN DE RETENTION « RD6 »



PLAN DE LOCALISATION DU PROJET DE COLLECTEUR LE LONG DE LA VC15



OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Réhabilitation de la zone d'activités de Plan de Campagne – Aménagement d'un bassin de rétention au carrefour RD6/RD543 et d'un collecteur d'eaux pluviales le long de la VC15 – Validation des programmes de travaux

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



23 JUIN 2014